

CONSERVATOIRE



## Procès-verbal Comité syndical du 29 janvier 2018



Le lundi 29 janvier 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire dûment convoqué par courrier du 12 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de la DLVA  
Monsieur Denis BOUDIN, Directeur général des services de P2A

### **Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

## Ordre du jour

### **Points soumis à l'approbation**

Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2017  
Débat d'Orientation Budgétaire 2018  
Modification du tableau des cadres d'emplois  
Modification du RIFSEEP

### **Point pour information**

Bilan d'étape de l'audit diligenté en 2016  
Statistiques autour des quotients familiaux  
Projet d'établissement 2018–2021



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 30.

#### Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2017

Le procès-verbal du 4/12/2017 est soumis à l'approbation des élus.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Les grandes lignes des orientations budgétaires sont présentées au comité syndical. Elles répondent à l'audit de 2016 et aux préconisations du Ministère suite au renouvellement du classement en 2016. Les orientations accusent une diminution du coût de fonctionnement du conservatoire.

Les recettes prévisionnelles sont détaillées.

Robert Laurenti fait remarquer qu'au niveau des droits d'inscription, il reste un effort important à réaliser d'ici 2020 pour atteindre l'objectif fixé par l'audit à savoir que les recettes propres couvrent 15 % du coût de fonctionnement fixé à 1 800 000 € de l'établissement.

Christine JOLY rappelle que les préconisations de l'audit pour atteindre cet objectif de 1 800 000 € ne dépendent pas du conservatoire mais des financeurs. Dans les questions diverses du présent comité, il est prévu de présenter un bilan d'étape du suivi de l'audit.

François MONIN indique que le montant de la participation départementale est fixée à 590 000 € pour une période transitoire allant jusqu'à 2020. Cette période transitoire doit permettre pour le Département de prendre en charge à partir de 2020 40 % du coût de fonctionnement du conservatoire qui devrait correspondre approximativement au montant actuel de 590 000 €, les 60 % restants étant répartis en fonction du nombre d'élèves sur les agglos. Ces 60 % devraient correspondre à une diminution des participations actuelles des agglos.

Selon François MONIN, il sera nécessaire de faire une réunion technique sur l'évolution annuelle des recommandations de l'audit.

Pour les participations des agglos en 2018, une diminution est enregistrée pour P2A et une légère augmentation pour DLVA, fluctuations liées au nombre d'élèves respectif.

François MONIN fait remarquer que globalement l'effectif est en hausse et plus précisément sur les inscriptions hors des périmètres des agglos, renforçant le nombre d'élèves pris en charge par le Département.

Christine JOLY note une légère augmentation au niveau des CHAM et l'intégration des élèves de l'orchestre de quartier.

François MONIN fait remarquer que malgré la gratuité pour les élèves des CHAM et de l'orchestre de quartier, ces inscriptions sont au cœur des dispositifs de l'Etat et permettent ainsi de consolider sa participation, voire l'augmenter pour 2018.

Eric DOUCET explique la diminution de l'effectif de P2A par le dysfonctionnement de la classe de danse classique qui est en sous-effectif chronique alors cette classe devrait comprendre un effectif de 40 élèves.

La Présidente clôture le débat d'orientation budgétaire.

#### Modification du tableau des cadres d'emplois

Le dispositif de résorption de l'emploi précaire a été validé par le Comité syndical au bénéfice d'une enseignante qui remplissait les conditions en 2017. Cet agent a réussi l'épreuve de sélection professionnelle. Il est aujourd'hui nécessaire de modifier le tableau des cadres d'emplois en créant un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15 heures à compter du 1/02/2018. Le poste d'AEA principal de 1<sup>ère</sup> classe à 15 heures laissé vacant sera supprimé ultérieurement car il est nécessaire de présenter cette suppression préalablement en comité technique. Il est précisé que cette intégration est réalisée sur les qualités professionnelles mais aussi sur la perspective d'un départ à la retraite en 2019 d'un autre enseignant dans la même discipline et positionné sur l'antenne de Manosque. Il sera alors proposé que le temps d'enseignement évoluera à 20 heures avec sans doute des heures supplémentaires en fonction du nombre d'élèves.

François MONIN indique le nombre d'heures supplémentaires est limité à 2 heures hebdomadaires.

Eric DOUCET répond qu'actuellement on est sur 35 heures d'enseignement de flûte traversière sur les deux antennes (20 heures et 15 heures). Pour répondre aux préconisations de l'audit, l'enseignement sera dimensionné sur 25 heures maximum.

La création du poste est soumise à l'avis des élus.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Modification du RIFSEEP

Lors de la présentation du RIFSEEP le 4/12/2017, une erreur dans les modalités d'application du régime indemnitaire a été commise. Il est donc nécessaire de la corriger de la façon suivante : « en cas d'absence l'IFSE suivra le sort du traitement en cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et grave maladie ». Cette formulation était celle applicable au précédent régime indemnitaire.

Cette rectification est soumise à l'avis des élus.

*Adopté à l'unanimité.*

**Points pour information**

Bilan d'étape de l'audit diligenté en 2016

Les fiches de postes des agents sont distribuées en séance afin de compléter les documents du bilan d'étape de l'audit.



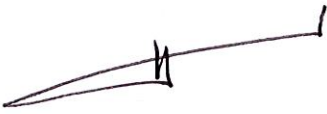


Le bilan d'étape pour l'année 2017 est construit sur 9 axes déclinés en 30 recommandations. Un tableau de suivi synthétique et des fiches explicatives forment ce 1<sup>er</sup> bilan. Il en ressort que 60 % des recommandations ont été réalisées, 30 % en cours de réalisation et 10 % non réalisées à ce jour.

François MONIN indique qu'en cas d'impossibilité d'atteindre certains objectifs, il est nécessaire de procéder à un réajustement avant 2020.

Un débat s'engage sur les perspectives.

Il est proposé de remettre à un autre comité syndical l'examen des quotients familiaux et du projet d'établissement 2018–2021.

La séance est clôturée à 17 heures 30

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant DLVA	
Claude FIAERT, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	